

Promenade par le chemin des Corbeaux

Dans un magnifique décor automnal, nous proposons une balade agréable de la salle communale via le petit pont jusqu'au chemin du Martinet. Puis route de Coinsins et le chemin des Corbeaux jusqu'à la route de la Cézille et retour au centre du village.



Ce parcours situé sur le domaine public est ouvert aux promeneurs, mais il n'est pas accessible avec un landau. La partie la plus pentue du chemin des Corbeaux a été aménagée par notre Service de Voirie.

Prévention



Conseils :

Allumez une lumière de garde pendant vos absences !

Equipez quelques **lampes d'une** minuterie !



C'est avec plaisir de nous vous annonçons que le marché de Noël se déroulera le

samedi 5 décembre de 9h à 18h et dimanche 6 décembre de 10h à 17h à la salle communale du Gossan.

Artisanat local, gourmandises, ateliers créatifs, buvette et petite restauration... le tout dans une ambiance chaleureuse.

Si vous souhaitez exposer et vendre vos créations, merci de contacter

noel.genolier@gmail.com ou www.marchenoel.ch, il reste quelques stands.

C. Benvegnen-M. Eyholzer



Boulangerie-Epicerie Noël avant l'heure

Angelina Baumgartner et Silvia Fernandes vous convient, comme ces deux années passées, à un petit apéritif le samedi 19 décembre de 10h à 16h. Bienvenue à toutes et tous.

NUMERO 7

Novembre 2015

A agender :

Mois de décembre
Fenêtres de l'Avent

Samedi 5 décembre
Vente des sapins

Samedi 5 et
dimanche 6 décembre
Marché de Noël

Mercredi 9 décembre
Noël des aîné(e)s



Naissances :

Bienvenue à :
Maelye Minder
née le 17 septembre

Jack Thomas Turney
né le 25 septembre

Giulia Eleonora Betti
née le 25 septembre

Genolier félicite Olivier Feller de sa brillante élection au Conseil National



Sur le plan vaudois, Olivier Feller a obtenu 54'112 suffrages, soit le 4^e meilleur résultat tous partis confondus, et cela parmi 327 candidat(e)s. A Genolier, « notre » Conseiller national a

obtenu 524 suffrages ! Les Autorités et la population de Genolier se réjouissent de ce beau résultat et félicitent M. Feller de son engagement politique à Berne et à Genolier !

Décisions prises lors du Conseil communal du 29 octobre

- 1.- Acceptation du préavis 61/2015 concernant l'arrêté d'imposition communal, soit à 55 cts (inchangé).
- 2.- Election complémentaire d'un membre de la commission des finances.
Est élu : Monsieur Walter Baumgartner, à l'unanimité par acclamation.

Brocante du dimanche 4 octobre



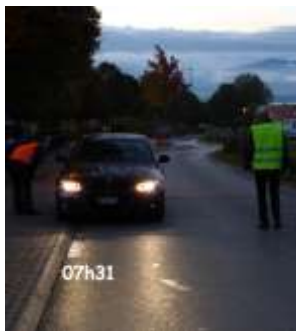
Le Comité d'organisation remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle manifestation villageoise, soit comme participants, bénévoles, facilitateurs ou spectateurs.

Suite au bon résultat de l'année précédente, un don-
chèque de CHF 2'000.— a été remis à :

- notre factrice pour le village «Singla au Népal»
- le même montant à la Fondation du Bois de Chênes



Galerie photos



Les premiers arrivants



Les visiteurs, dont notre ami Philippe Lenoir



Les exposants à la Route de Duillier

Déchèterie de Barin

HORAIRE D'HIVER

Novembre 2015 à
mars 2016

Mardi : 14h – 16h

Samedi : 10h30 – 12h
14h – 16h

Sauf en cas

**d'ennei-
gement**
IMPORTANT



Tir populaire du 10 octobre

Classement inter-stés

Tir 300 m. 141.68 pts

1 – Stierli Family 109 pts

2 – Le TRAC 104 pts

Pompiers (hors classement)

Municipalité (hors classe-
ment)

Tir de la Municipalité

Tir 300 m. 96 pts

1 – Le TRAC 224 pts

2 – Stierli Family 463 pts

Pompiers (hors classement)

Municipalité (hors classe-
ment)

Matulu

Collège du Montant

Prochaine animation :

Samedi 5 décembre :

Fête de la St-Nicolas.

Pour toutes informations :

Catherine Francescato

Tél. 022 366 48 71

Entretien hivernal des routes

Préparez-vous !



Le Service des routes de l'Etat de Vaud, chargé d'assurer la viabilité des routes cantonales et nationales, rappelle que les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et verglas. Il appartient donc à chacun d'adapter sa conduite aux conditions constatées ou présumées de l'état de la route et d'équiper son véhicule en accord avec les règles de sécurité.

Sur les routes cantonales, les moyens mis en œuvre afin d'assurer la praticabilité du réseau de 6h00 à 22h00 pour le réseau principal et de 7h00 à 22h00 pour le réseau secondaire. Au-delà de 22h00, un service de salage et de déneigement ne sera effectué que dans des conditions particulières de trafic ou de météo (fortes chutes de neige, présence de pluies verglaçantes ou autres phénomènes généralisés pouvant mettre gravement en danger l'automobiliste).

Les mesures nécessaires seront prises par les responsables de l'entretien pour assurer un service hivernal conciliant les attentes des usagers, le respect de l'environnement et les moyens disponibles.

Nouvelle caserne des pompiers

Enfin ... le 26 octobre a marqué l'ouverture du chantier de la nouvelle caserne des pompiers. Soyez prudents,



soyez compréhensifs, la circulation et le stationnement des véhicules vont être perturbés durant toute la période du chantier.

Fin programmée :
fin juin 2016.